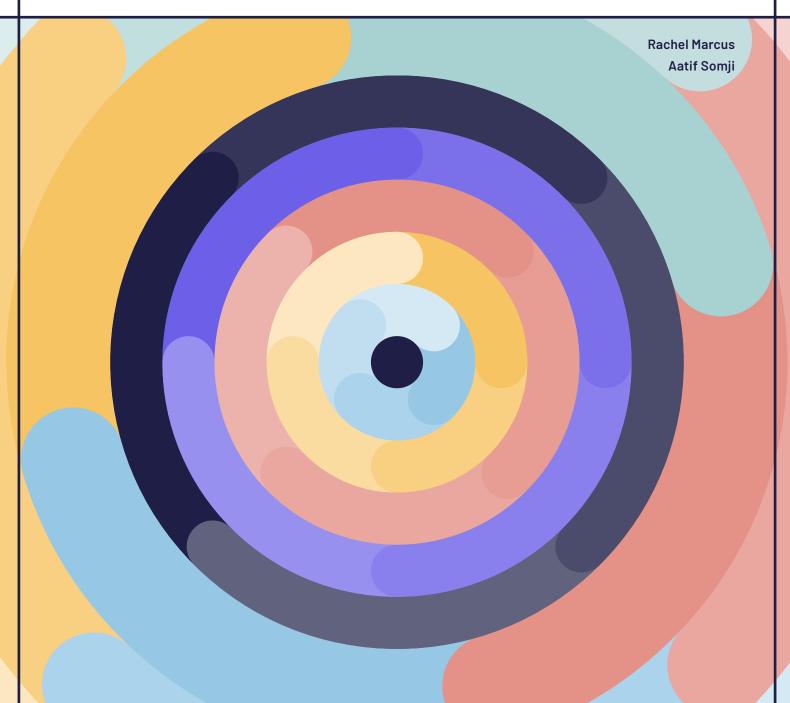




RÉSUMÉ ANALYTIQUE

TRANSFORMER LES NORMES LIÉES AU GENRE POUR PROMOUVOIR LES DROITS ET L'ÉMANCIPATION ÉCONOMIQUES DES FEMMES





Informations sur la publication

Publié par Advancing Learning and Innovation on Gender Norms (ALIGN) et ODI, février 2024. Cette œuvre est protégée par la licence CC BY-NC-SA 4.0.

Citation et permalien suggérés

Marcus, R. et Somji, A. (2024) Résumé analytique: Transformer les normes liées au genre pour promouvoir les droits et l'émancipation économiques des femmes. ALIGN. Londre: ODI (https://www.alignplatform.org/resources/report-transforming-gender-norms-women-economic-rights-empowerment)

Remerciements

L'auteur et l'autrice remercient Terese Jonsson pour la rédaction de ce résumé. Ils tiennent également à remercier Steven Dickie pour la conception graphique et la composition, Emily Subden et Emilie Tant pour la révision et la gestion de la production du rapport, ainsi que Karen Rolland pour la traduction en français du résumé.

Toute erreur éventuelle relève de la responsabilité de l'auteur et l'autrice. L'auteur et l'autrice témoignent par ailleurs leur gratitude à l'équipe Gender Equality and Social Inclusion (l'équipe dédiée à l'égalité des sexes et à l'inclusion sociale) de l'ODI pour son soutien tout au long de la recherche et du processus de publication.

À propos de l'auteur et l'autrice

Rachel Marcus est chargée de recherche dans le cadre du programme Gender Equality and Social Inclusion de l'ODI.

Aatif Somji est chargé de recherche dans le cadre du programme Gender Equality and Social Inclusion de l'ODI.

Introduction et cadre

Le monde est confronté à une série de crises croisées, sources d'inégalités croissantes et de perspectives économiques qui s'amenuisent. Les groupes à faibles revenus et racisés sont souvent ceux qui souffrent le plus en période de crises. Les femmes sont souvent doublement désavantagées, car elles ont moins de contrôle sur les ressources et un accès plus difficile que les hommes aux possibilités économiques.

Les indicateurs suivants sont la preuve des inégalités économiques persistantes entre les femmes et les hommes :

- Au rythme actuel de progrès, il faudra encore 169 ans pour éliminer les inégalités entre les femmes et les hommes dans la participation économique (WEF, 2023b).
- En 2018, l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes en termes de salaires mensuels moyens était estimé à 20,5 % (ILO, 2018a).
- Soixante-seize pays limitent encore le plein accès des femmes aux droits à la propriété (Banque mondiale, 2023a).
- À l'échelle mondiale, seulement 18 % des entreprises étaient dirigées par des femmes en 2020 (World Bank Gender Data Portal, n.d., données de 2020).

Pour réduire ces inégalités économiques entre les femmes et les hommes, il est primordial de renforcer les droits et l'émancipation économiques des femmes.

Le rôle que jouent les normes discriminatoires liées au genre sur la persistance des inégalités économiques entre les femmes et les hommes a fait l'objet d'une attention grandissante cette dernière décennie. Le rapport <u>Transforming gender norms for women's economic rights and empowerment</u> (Transformer les normes liées au genre pour promouvoir les droits et l'émancipation économiques des femmes) fait la synthèse des principales informations tirées de la documentation émergente sur les normes liées au genre, dans le but de contribuer à une politique et une pratique plus efficaces et, à terme, d'accomplir de plus grands progrès vers la justice économique.

Ce rapport considère le renforcement dans les domaines suivants comme un élément indispensable à l'amélioration des droits et de l'émancipation économiques des femmes :

- · contrôle des ressources économiques
- pouvoir d'action sur les questions économiques
- · capacité à répondre aux possibilités économiques.

Le rapport se concentre sur quatre principaux aspects de l'activité économique : l'emploi (chapitre 4), le contrôle des biens (chapitre 5), l'inclusion financière (chapitre 6) et l'entrepreneuriat (chapitre 7). Ce résumé analytique expose le fonctionnement des normes liées au genre dans chacun de ces domaines, et met en exergue certains exemples d'approches qui ont tenté de transformer ces normes. Vous trouverez d'autres exemples dans le rapport intégral. Nous encourageons les concepteurs de programmes et les décideurs politiques à exploiter les chapitres les plus pertinents pour leur travail.



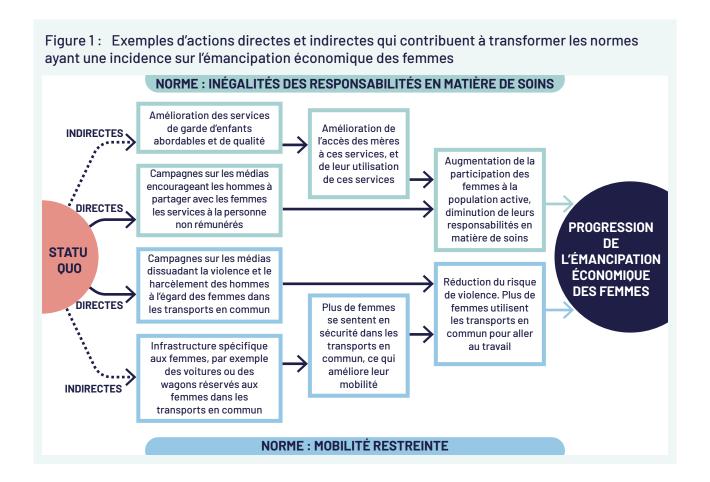
Comprendre les normes liées au genre

Les normes liées au genre sont des règles informelles relatives au comportement accepté et attendu des personnes de genres différents. Les normes liées au genre structurent l'accès aux ressources, ont une incidence sur les possibilités de développer des compétences, influencent l'utilisation du temps et les divisions du travail, et affectent la capacité des personnes à agir sur les possibilités qui s'offrent à elles. Elles influencent la nature des activités (rémunérées ou non) qu'exercent diverses personnes, les personnes à qui sont réservés les postes à responsabilité, les personnes dont les contributions sont estimées, les personnes dont les besoins sont couverts, et la manière dont les sociétés sont organisées pour élever des familles et subvenir à leurs besoins sociaux et économiques.

Approches vis-à-vis de l'évolution des normes pour promouvoir les droits et l'émancipation économiques des femmes

L'évolution des normes implique des modifications en termes de ce que les personnes considèrent comme un comportement précieux, nécessaire ou attendu, et dans leur volonté d'agir hors normes. Si les normes sont puissantes et fortement ancrées, elles peuvent changer à la suite de forces structurelles (des changements dans l'économie par exemple) et par le biais d'initiatives prévues pour les modifier. Les approches vis-à-vis de l'évolution des normes peuvent être directes ou indirectes, comme le montre la figure 1. Elles peuvent impliquer de catalyser le changement structurel, ou de mener une action individuelle et axée sur la communauté.

- Les approches directes sont explicites en ce qu'elles cherchent à remettre en question une norme existante ou à en promouvoir une nouvelle. Elles incluent des approches orientées sur le changement « dans les cœurs et les esprits », souvent des initiatives à petite échelle qui ont tendance à être axées sur le partage d'informations, à encourager la réflexion et à renforcer l'engagement vis-à-vis de nouvelles normes et un nouveau comportement. Parmi les autres approches directes figurent les réformes de la loi et des politiques.
- Les approches indirectes sont généralement « de longs parcours » vers des évolutions des normes, notamment des approches qui catalysent les changements structurels, tels que l'investissement dans l'éducation et les services de santé ; des réformes qui éliminent les inégalités juridiques entre les femmes et les hommes ; et des initiatives qui encouragent la création de perspectives professionnelles « convenables ». Les autres approches indirectes s'articulent autour des normes existantes ou cherchent à aborder certains des facteurs qui contribuent au maintien d'une norme épineuse. Elles éliminent ou réduisent souvent une contrainte, ce qui peut permettre aux normes liées au genre d'évoluer au fil du temps. La prestation de services de garde d'enfants et des transports réservés aux femmes en sont des exemples.



Normes communes liées au genre ayant une incidence sur les droits et l'émancipation économiques des femmes

Le rapport met en avant quatre normes communes qui ont fréquemment une incidence sur les perspectives économiques des femmes :

Services à la personne non rémunérés. Partout dans le monde, sans exception, les femmes réalisent les trois quarts du travail de soin à autrui non rémunéré. Les femmes y consacrent en moyenne 3,2 fois plus de temps que les hommes (ILO, 2018b). Dans la majeure partie du monde, les normes liées au genre attribuent aux hommes le rôle principal de soutien de famille, et aux femmes celui des soins à la personne et des travaux domestiques. Si les normes relatives à la participation des femmes aux marchés du travail semblent évoluer, celles liées aux services à la personne non rémunérés sont plus « épineuses » et évoluent plus lentement. Par conséquent, les femmes tentent souvent de trouver un équilibre face à un surcroît total de travail, tout en faisant l'objet de critiques car elles n'exécutent pas leurs tâches domestiques « correctement ».

Contrôle des ressources et prise de décision financière. Pour parvenir à l'émancipation économique, les femmes doivent bénéficier d'un pouvoir d'action leur permettant de définir leurs propres objectifs et d'agir sur ceux-ci. Les résultats d'enquêtes démographiques et de santé suggèrent que dans 27 pays sur les 69 pour lesquels des données existent, moins de 50 % des femmes participent à la prise de décision concernant leurs propres soins de santé, les grandes dépenses du ménage et les visites à la famille et aux amis (Banque mondiale, 2023c). Les normes liées au genre ont un effet sur la capacité à prendre des



décisions, en ce qu'elles déterminent qui a, en dernier ressort, le pouvoir de prendre des décisions sur des questions spécifiques, et qui ne l'a pas. Ceci concerne les décisions au niveau du ménage, mais également d'autres domaines qui ont une incidence sur l'avancement économique des femmes, par exemple la question de savoir si une femme doit travailler et ce qui constitue un travail « convenable » pour une femme.

Violence fondée sur le genre. Les normes liées au genre sont intrinsèquement associées à la persistance d'une violence fondée sur le genre. Par exemple, les normes rigides relatives à la masculinité, aux rôles attribués aux femmes et aux hommes ainsi qu'au mariage incitent certains hommes à avoir recours à la violence comme moyen d'exercer leur pouvoir et leur contrôle à l'égard des femmes. Les incidences physiques et psychologiques directes de la violence fondée sur le genre dans différents domaines de la vie des femmes peuvent les empêcher de poursuivre l'éducation, la formation ou l'emploi qui leur permettront de devenir financièrement autonomes. La violence fondée sur le genre au travail, ou lors des déplacements entre le domicile et le travail, peut également avoir un effet dissuasif sur les femmes souhaitant travailler.

Respectabilité, honneur et mobilité. La respectabilité fait référence aux normes spécifiques à chaque sexe relatives au comportement « approprié », lesquelles sont généralement plus astreignantes pour les femmes et les filles que pour les hommes et les garçons. Généralement, les normes de respectabilité spécifiques à chaque sexe mettent l'accent sur la pudeur, et insistent sur le fait que les femmes doivent limiter leurs interactions avec les hommes ne faisant pas partie de leur famille, afin que leur honneur et celui de leurs familles ne soient pas bafoués. La mobilité fait référence à la capacité des femmes à se déplacer librement en dehors de leur foyer. Lorsque des normes imposent des restrictions à la mobilité des femmes, cela peut limiter leur accès à l'éducation, à la formation, à l'information et au travail en dehors du domicile.

Emploi

Les emplois rémunérés donnent la possibilité aux femmes de gagner leurs propres revenus, ce qui contribuera à améliorer leur bien-être, leur conférera une plus grande autonomie et indépendance financière, renforcera leur participation à la prise de décision et leur pouvoir de négociation au sein du foyer, et leur permettra de faire des économies et de détenir des biens. Toutefois, l'emploi n'est pas automatiquement synonyme d'émancipation, particulièrement lorsque les conditions de travail sont médiocres.

Parmi les principaux aspects des inégalités entre les femmes et les hommes dans l'emploi figurent :

- La participation à la population active. En 2023, 72 % des hommes, contre seulement 47 % des femmes en âge de travailler, s'inscrivaient dans la population active (ILO, 2023a).
- Les conditions de travail. Dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, plus de femmes que d'hommes occupent un emploi informel, où la qualité du travail est souvent inférieure et plus précaire.
- Les horaires de travail. En moyenne, les femmes travaillent moins d'heures dans un travail rémunéré en raison des heures qu'elles passent à des services à la personne non rémunérés.
- La ségrégation professionnelle. À l'échelle mondiale, les femmes ont tendance à être surreprésentées dans des fonctions et des postes qui sont perçus comme peu qualifiés et/ou à faible valeur.

Rôles de soutien de famille/d'aidants. Le rôle de soutien de famille attribué aux hommes et celui d'aidante attribué aux femmes contribuent à maintenir les inégalités entre les femmes et les hommes dans des emplois rémunérés. Dans le monde entier, les femmes en âge de travailler citent les services à la personne non rémunérés comme la principale raison pour laquelle elles ne participent pas à la population active (ILO, 2018b).

Division du travail. Les normes relatives aux divisions du travail exercent une influence indirecte, incitant souvent les femmes à choisir des secteurs ou des rôles qui peuvent être relativement plus facilement associés à la garde d'enfants. Les normes relatives à l'adéquation d'un emploi en fonction du sexe reflètent aussi les stéréotypes quant aux types de compétences nécessaires et de personnes qui sont les plus susceptibles d'avoir ces compétences.

Limites sur la mobilité. La menace de la violence fondée sur le genre, au travail et pendant les déplacements vers le lieu de travail, peut limiter la participation des femmes à un emploi rémunéré. Les normes liées au genre associées à la mobilité peuvent restreindre les femmes à exercer un travail à domicile ou des emplois qui n'impliquent pas de côtoyer des hommes. La violence fondée sur le genre et les contraintes sur le plan de la mobilité sont susceptibles de limiter l'intervention des femmes dans des emplois à prédominance masculine.

Les approches qui aident à faire évoluer les normes en matière de genre et de travail

Approche directe : renforcer l'accès à l'éducation formelle et non formelle

L'enfance est une étape importante de la vie, où les stéréotypes liés au genre se forment, se renforcent ou se transforment. Promouvoir des valeurs non discriminatoires entre les femmes et les hommes dans les écoles est une voie prometteuse qui permet de faire évoluer les normes relatives aux rôles et au travail des femmes et des hommes. En Inde, par exemple, dans l'État de Haryana, le programme *Taaron ki Toli*, qui concerne les classes de la sixième à la quatrième et qui est dédié à l'égalité entre les femmes et les hommes, promeut les débats en classe entre jeunes adolescents, garçons et filles, sur l'égalité entre les femmes et les hommes. La notion selon laquelle « les femmes doivent être autorisées à travailler » a été approuvée à hauteur de 8 et 20 points de pourcentage respectivement chez les participantes et les participants. Ces effets ont perduré deux années après la fin du programme (Dhar et al., 2022).

Approche indirecte : offrir des services de garde d'enfants

Le manque de services de garde d'enfants abordables et de qualité peut empêcher les femmes de retourner travailler après la naissance d'un enfant, et les contraindre à n'accepter que des emplois plus flexibles (souvent moins bien rémunérés). La prestation de services de garde d'enfants permettra non seulement d'améliorer les possibilités des femmes sur le marché du travail, mais contribuera également à faire évoluer les normes concernant le travail des femmes. Par exemple, l'analyse des réformes de la politique relative aux services de garde d'enfants dans 18 pays européens sur la période 2002-2012



montrait que l'augmentation des structures publiques d'accueil des enfants entraînait des attitudes plus favorables face à l'emploi rémunéré des mères ayant des enfants en dessous de l'âge de la scolarité (Neimanns, 2021).

Pour d'autres exemples, consultez la section 4.3 du rapport principal.

Contrôle des biens non financiers

Garantir leurs droits vis-à-vis d'actifs non financiers tels que des terres, le logement et le bétail, est à la base des revenus des petits exploitants agricoles et de l'entrepreneuriat dans tout un éventail de secteurs. Les droits aux biens sont particulièrement essentiels pour les femmes si leurs ménages se brisent, ou si leurs responsabilités générant un revenu augmentent. Même lorsque les droits juridiques apparaissent comme étant égalitaires sur le papier, les normes sociales peuvent empêcher les femmes d'utiliser ces droits, limitant par là même leurs perspectives économiques.

Les inégalités en matière de propriété et le contrôle des biens font partie des inégalités économiques les plus persistantes entre les femmes et les hommes. Parmi les principaux domaines d'inégalité figurent :

- La propriété de terres agricoles. À l'échelle mondiale, la fraction de femmes propriétaires de terres agricoles est bien inférieure à celles des hommes. En 2018, seulement 13 % des femmes d'Afrique subsaharienne étaient seules propriétaires de terres, par rapport à 36 % d'hommes (Behr et al., 2023)¹. En Inde, en 2014, seulement 8,6 % des femmes vivant en zones rurales étaient propriétaires de terres, par rapport à 47,1 % d'hommes (Agarwal et al., 2021).
- La propriété du logement. Si les femmes sont plus susceptibles de posséder un logement que des terres, les données de 41 pays recueillies entre 2010 et 2018 montrent que les maris étaient 2,7 fois plus susceptibles que les femmes de détenir des terres et un logement (Gaddis et al., 2020 ; Stanley and Lisher, 2023).

Ces inégalités sont maintenues, en partie, par des cadres juridiques discriminatoires. Au total, 76 pays continuent d'exercer une discrimination sur le plan juridique à l'égard des femmes concernant l'accès aux biens (Behr et al., 2023). Les inégalités juridiques relatives aux biens sont encore plus prononcées lorsqu'elles concernent l'héritage.

¹ ALIGN reconnaît que la catégorie « Afrique subsaharienne » est litigieuse et a tendance à homogénéiser la grande diversité des pays africains situés au sud du désert du Sahara. Toutefois, la catégorie est largement utilisée dans la recherche citée dans le présent rapport, c'est pourquoi le rapport a recours à ce terme. Le cas échéant, des termes régionaux plus précis sont utilisés.

La figure 2 montre certaines des principales normes qui ont une incidence sur l'accès des femmes aux terres et au logement, et l'utilisation qu'elles en font.



Normes liées à la propriété et à l'utilisation des terres. La norme très répandue selon laquelle les hommes sont les chefs de famille, à qui incombe la responsabilité de prendre les décisions relatives aux terres et aux propriétés agricoles, est largement responsable de l'incidence des normes liées au genre sur l'accès des femmes aux terres. Cette norme fait perdurer des stéréotypes selon lesquels les agriculteurs sont des hommes, ou les hommes sont de meilleurs agriculteurs que les femmes. Ceci réduit l'influence des femmes dans la prise de décision concernant l'utilisation des terres, et elles pourraient se voir interdites de pratiquer des tâches physiques « lourdes ». Les familles peuvent inciter les filles à abandonner leur part d'héritage, et les proches des maris décédés peuvent s'approprier les terres et les propriétés des veuves. Ces normes sont souvent accentuées dans des contextes de rareté des terres comme une manière pour les familles et les clans de consolider leur accès aux terres.



Normes relatives au logement. Des études ont identifié une norme d'enregistrement du logement au nom de l'homme. Offrir un logement est perçu comme un marqueur important d'une masculinité « réussie » (Adu-Gyamfi et al., 2021). On observe toutefois des évolutions dans des directions qui sont à la fois plus et moins discriminatoires à l'égard des femmes. La commercialisation du logement peut également avoir des effets contrastés et contradictoires.

Normes relatives à la possession de bétail. De nombreuses études montrent que le bétail est souvent considéré comme étant principalement une ressource sous la responsabilité de l'homme. Ces normes se recoupent souvent avec (et sont souvent maintenues par) des normes qui limitent la mobilité des femmes (les éleveurs doivent souvent s'absenter de leur domicile). Ceci signifie que les femmes sont moins susceptibles que les hommes de posséder du bétail, d'utiliser les bœufs pour le labourage, d'avoir un pouvoir de décision quant à la vente du bétail, ou d'hériter du bétail si leur époux décède.

Les normes relatives à la mobilité et la respectabilité peuvent aussi mener à l'auto-exclusion des femmes de services visant à favoriser la productivité. Ces services peuvent également éviter les femmes éleveurs de bétail, car elles sont censées faire partie de ménages comprenant des agriculteurs hommes, lesquels sont censés transmettre l'information.

Les approches qui aident à faire évoluer les normes relatives aux actifs non financiers

Approche directe: renforcer les droits

La mise en œuvre de réformes concernant les droits de propriété des femmes est souvent contrariée par des pressions et des pratiques reposant sur les normes, des inégalités institutionnalisées entre les femmes et les hommes dans des systèmes juridiques officiels et coutumiers, et la faiblesse générale de ces systèmes. Les procédures légales d'autonomisation impliquent généralement de sensibiliser aux lois existantes et de renforcer les demandes d'occupation de terrains, pour les femmes et les communautés, souvent face à des pressions externes exercées sur les terres (par les industries d'extraction ou les agroindustries par exemple). Les initiatives de sensibilisation doivent cibler les personnes responsables de la mise en œuvre ainsi que le grand public. Une recherche-action du Kenya, du Malawi, de Mozambique et du Sénégal témoigne de la valeur de cette approche, qui incite les femmes à faire valoir leurs droits (Santpoort et al., 2021). Des témoignages de Mozambique montrent que les procédures juridiques d'autonomisation ont aidé à renforcer l'enregistrement foncier pour les femmes (Ghebru, 2019).

Approche directe: programmes d'appui aux communautés

Les programmes d'appui aux communautés associent le dialogue relatif aux normes et aux rôles liés au genre concernant la possession de biens et les activités de développement des moyens de subsistance, qui incluent souvent le transfert de parcelles de terrains, de bétail ou de ressources (outils, intrants agricoles tels que semences ou engrais). Par exemple, une initiative en Éthiopie a organisé des conversations communautaires sur les rôles attribués aux femmes et aux hommes, la possession de biens et les maladies animales dans le cadre d'un projet de développement de grande ampleur sur l'élevage et la sécurité

alimentaire. La part d'hommes acceptant que les femmes possèdent du bétail est passée de 64 % à 98 %. La part d'hommes acceptant que les femmes prennent part aux décisions concernant les revenus dérivés du petit élevage est passée de 72 % à 100 % (Kinati et al., 2019).

Pour d'autres exemples, consultez la section 5.3 du rapport principal.

Inclusion financière

L'inclusion financière fait référence à l'accès et la capacité des individus et des entreprises à utiliser des produits et services financiers abordables qui répondent à leurs besoins. L'accès à un compte bancaire peut conférer aux femmes un lieu plus sûr pour entreposer leur argent par rapport aux espèces. De la même manière, l'accès à l'épargne et au crédit permettra aux femmes de faire des investissements plus importants dans leurs activités ou leur ménage.

Parmi les principaux domaines dans lesquels des inégalités entre les femmes et les hommes persistent figurent :

- L'accès aux comptes bancaires et leur utilisation. Les données suggèrent qu'environ 740 millions de femmes dans le monde ne possèdent pas de compte bancaire. Les deux régions présentant les plus grandes disparités entre les femmes et les hommes en termes de possession d'un compte bancaire sont le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord (14 points de pourcentage) ainsi que l'Afrique subsaharienne (12 points de pourcentage). Globalement, moins de 50 % de femmes dans ces régions ont accès à un compte bancaire (Demirgüç-Kunt et al., 2022).
- L'accès au crédit. En 2023, plus de 100 économies sur 190 ne prévoyaient pas de dispositions légales interdisant expressément la discrimination dans l'accès au crédit en fonction du sexe. Ce manque de protection juridique est particulièrement courant en Asie du Sud, où 88 % des économies ne disposent pas d'une telle législation, suivie de l'Afrique subsaharienne (71 %), de l'Asie orientale et du Pacifique (68 %), ainsi que de l'Amérique latine et des Caraïbes (66 %) (Banque mondiale, 2023a).
- L'accès aux services financiers numériques et l'utilisation de ces services. Les femmes sont encore moins susceptibles que les hommes de détenir un téléphone portable et d'utiliser l'Internet mobile. On estime à 81 % le pourcentage de femmes dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire qui possèdent un téléphone portable, et à 61 % celles qui utilisent l'Internet mobile. L'accès à l'Internet mobile est indispensable pour accéder aux services financiers numériques tels que les comptes bancaires électroniques, les transferts d'argent électroniques et les services d'épargne et de crédit à distance, notamment dans de nombreux pays à faible revenu où les services bancaires officiels ne sont pas facilement accessibles. Il devient toujours plus manifeste que les comptes de monnaie électronique pourraient aider à réduire les inégalités entre les femmes et les hommes en matière d'accès aux comptes. Par exemple, les inégalités entre les femmes et les hommes sont pratiquement inexistantes parmi les jeunes adultes en Afrique subsaharienne qui ne possèdent qu'un compte de monnaie électronique (Demirgüç-Kunt et al., 2022).



Contrôle des hommes sur les revenus et l'épargne des femmes. Le rôle de soutien de famille attribué aux hommes signifie qu'il n'est pas jugé nécessaire pour les femmes de disposer de leur propre revenu ou épargne. Une étude qui a recueilli les données de plus de 4 000 femmes, hommes, filles et garçons de 20 pays dans le monde a constaté « des preuves évidentes... de la faible autonomie des femmes en termes de leurs propres biens et revenus » (Muñoz Boudet et al., 2013: 115).

Services à la personne non rémunérés effectués en majorité par des femmes. Le rôle perçu des femmes en tant qu'aidantes limite leur temps et peut entraver certaines activités telles que les déplacements jusqu'à un point d'accès à des fonds, ou la participation à une formation sur la finance.

Restrictions sur la mobilité des femmes. Les normes qui limitent la mobilité peuvent réduire les occasions pour les femmes de créer des réseaux et d'obtenir des informations concernant les marchés financiers et les possibilités financières, ainsi que leur capacité à interagir avec des agents financiers, particulièrement si ces agents sont des hommes.

Culture financière et habileté numérique moins développées chez les femmes. Historiquement, les normes liées au genre n'ont accordé aucune priorité à l'éducation des filles, entraînant des inégalités entre les femmes et les hommes en termes de compétences en écriture et en calcul chez les femmes adultes, et particulièrement chez les générations plus âgées.

Inégalités dans l'accès aux téléphones portables. Les services financiers numériques bouleversent les services financiers traditionnels et rendent l'inclusion financière plus accessible. Toutefois, dans certains pays, la « désapprobation de la famille » constitue un obstacle majeur pour les femmes souhaitant posséder un téléphone portable. Une étude en Inde indiquait une peur généralisée que l'utilisation de téléphones portables par des femmes pourrait nuire à leur réputation en ouvrant la voie, par exemple, à des mœurs faciles (Barboni et al., 2018). D'après une autre étude menée dans cinq pays africains, une norme concernant les femmes (même les femmes chefs d'entreprise qui ont besoin de téléphones pour leur activité professionnelle) préconisait que ces dernières ne possèdent pas de téléphones plus onéreux que leurs maris (GSMA, 2023b).

Les approches qui aident à faire évoluer les normes en matière de genre et d'inclusion financière

Approche indirecte : promouvoir les services financiers numériques

Les services financiers numériques peuvent aider les femmes à contourner les normes liées au genre relatives à la mobilité limitée ainsi que le contrôle des hommes sur les revenus et leur épargne si elles ont accès à des dispositifs mobiles. La finance numérique, telle que la dématérialisation des paiements des salaires et les *sub-wallets* (des portefeuilles numériques subdivisés en plusieurs comptes) peuvent, par exemple, renforcer la confidentialité et permettre aux femmes de faire leurs transactions de manière privée, au-delà du contrôle de leurs maris.

Dématérialisation des salaires. Le programme HERfinance du réseau Business for Social Responsibility au Bangladesh a fait équipe avec des entreprises de fabrication de vêtements pour offrir aux travailleuses des comptes électroniques sur lesquels peuvent être versés leurs salaires. Cette initiative a été associée à une formation pour les travailleuses leur apprenant à utiliser leurs nouveaux comptes, et une lettre officielle de leur employeur informant les familles que ces femmes ont besoin d'une carte SIM et d'un téléphone portable. Ainsi, une femme sur deux a ouvert un compte de monnaie électronique, et une travailleuse sur cinq a pu commencer à épargner de manière régulière. Le programme semblait aussi contribuer à des évolutions des normes du fait que les femmes avaient désormais un plus grand contrôle sur leur salaire. De fait, une femme sur cinq a commencé à prendre des décisions conjointes sur l'utilisation de son salaire, et une femme sur 10 a arrêté de donner son salaire à d'autres (BSR, 2020 ; Koning et al., 2021).

Sub-wallets numériques. Ces « sous-portefeuilles numériques » permettent de subdiviser en plusieurs comptes et de cataloguer les comptes à des fins différentes, ce qui facilite l'épargne pour certains produits et services. CARE, en partenariat avec PostBank Uganda, a mis en œuvre un programme dans l'ouest de l'Ouganda offrant aux femmes des comptes bancaires électroniques, notamment des sous-portefeuilles numériques, qui les aide à identifier les épargnes en fonction de leurs besoins et à leur donner un ordre de priorité. Parallèlement, un sous-ensemble de participants a également bénéficié de séances de dialogue avec le ménage pour les femmes et leurs partenaires masculins, visant à homogénéiser la prise de décision financière dans le ménage. Au total, 54 % des participants au programme ont signé pour obtenir un compte bancaire. Les taux étaient considérablement plus élevés chez les femmes mariées qui avaient participé aux séances de dialogue. Près d'une femme sur cinq indiquait que l'une des raisons pour lesquelles elles s'étaient inscrites était qu'elles souhaitaient pouvoir garder leur argent à titre privé. Les résultats indiquaient également une évolution possible des normes : parmi les femmes qui avaient participé aux séances de dialogue sur le ménage, 81 % avaient observé un changement positif dans le comportement de leur époux, et 61 % indiquaient que leur époux partageait désormais avec elles la prise de décision financière concernant le ménage (Scott et al., 2020).

Pour d'autres exemples, consultez la section 6.3 du rapport principal.

Entrepreneuriat

Les microentreprises de moins de 10 employés (y compris le travail indépendant) représentent plus de 90 % de l'emploi dans les pays à faible revenu (ILO, 2019b). La part de femmes dans l'emploi informel dépasse celle des hommes dans 56 % des pays dans le monde, notamment dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (ILO, 2023c).

Parmi les inégalités entre les femmes et les hommes dans l'entrepreneuriat figurent :

• Des inégalités en termes de contrôle d'une entreprise. Seulement une entreprise sur trois dans le monde est contrôlée par une femme. Dans les pays à faible revenu, seulement 23 % des entreprises sont détenues par des femmes (World Bank Gender Data Portal, n.d.). Toutefois, ces chiffres ne tiennent pas compte des microentreprises et des entreprises du secteur informel, lesquelles sont précisément les types d'entreprises où se concentrent les femmes à plus faible revenu dans les pays à faible revenu et à revenu intermédiaire.



- Des obstacles juridiques. Dans 101 pays, les femmes n'ont pas les mêmes droits en matière de direction d'entreprise que les hommes (Banque mondiale, 2023a). Concrètement, les femmes rencontrent au moins une contrainte supplémentaire dans la création et l'exploitation de leur entreprise dans ces pays. Cela découle généralement d'un manque de dispositions juridiques interdisant expressément la discrimination fondée sur le genre dans l'accès au crédit.
- Des rentabilités inégales. Des preuves expérimentales du Ghana, du Nigéria, du Sri Lanka, de Tanzanie et d'Ouganda ont montré que les entreprises détenues par des femmes sont souvent moins rentables que celles détenues par des hommes (de Mel et al., 2008 ; Fafchamps et al., 2014 ; Berge et al., 2015 ; McKenzie, 2017 ; Fiala, 2018). Plusieurs études ont cherché à expliquer ces différences en se concentrant souvent sur les différences entre les femmes et les hommes en termes de motivation commerciale, de performance de l'entreprise et des attitudes à l'égard du risque. Toutefois, elles s'intéressaient rarement à l'incidence de la dynamique liée au genre (notamment les normes) sur les femmes chefs d'entreprise.

Aptitude et direction. Des recherches menées auprès de femmes chefs d'entreprise ont montré que près des deux tiers avaient été victimes de stéréotypes négatifs. Il leur était principalement suggéré d'accorder la priorité à leur rôle de mères et aux tâches domestiques (Cherie Blair Foundation for Women, 2020). Les données de la vague la plus récente de la World Values Survey (WVS, l'enquête mondiale sur les valeurs) montraient que l'opinion publique selon laquelle « les hommes sont de meilleurs dirigeants d'entreprise que les femmes » varie largement d'un pays à l'autre, mais une part non négligeable est d'accord avec cette déclaration (WVS, 2022).

Accès au crédit. Le manque d'accès au crédit est une contrainte importante pour les femmes chefs d'entreprise. Plusieurs programmes de développement ainsi que des institutions financières reconnaissent ce problème et se sont lancés dans le microcrédit. Ils proposent des microprêts aux femmes ayant de faibles revenus, sans aucune exigence de garantie par une sûreté réelle. Toutefois, l'effet du microcrédit sur les femmes chefs d'entreprise est difficile à mesurer. Les normes liées au genre relatives au contrôle des revenus et à la prise de décision financière sont l'une des raisons pour lesquelles le crédit pourrait ne pas avoir les effets transformateurs escomptés sur les femmes chefs d'entreprise. Des travaux de recherche suggèrent que les femmes chefs d'entreprise ne contrôlent souvent pas totalement l'argent qu'elles perçoivent (Bernhardt et al., 2019).

Accès à la technologie et leur utilisation. Les normes liées au genre ont une incidence sur l'accès aux technologies et leur utilisation, notamment les technologies numériques et agricoles. Cette incidence peut être directe, au travers de normes et de stéréotypes quant à qui est le mieux placé ou le plus compétent pour utiliser telle ou telle technologie, et indirecte, en ce qu'elle contribue à maintenir au plus bas le pouvoir d'achat des femmes, leur mobilité ainsi que leur accès aux informations et leur temps.

Pour les petits exploitants agricoles, les normes liées à la respectabilité et la pudeur, les divisions du travail et les convictions selon lesquelles les hommes sont mieux placés pour contrôler, exploiter, détenir et prendre soin des technologies agricoles, ont une incidence sur l'accès des femmes à ces technologies et leur utilisation par ces dernières.

14

Ségrégation des emplois. À l'échelle mondiale, les femmes chefs d'entreprise ont tendance à être regroupées dans des secteurs générant peu de revenus qui sont plus informels, ont un moindre potentiel de croissance et une rentabilité inférieure à ceux dominés par des hommes chefs d'entreprise. Les femmes se trouvent souvent limitées à des secteurs spécifiques ou des types d'emplois qui leur permettent de mener à bien leurs tâches domestiques ou qui requièrent peu de mobilité.

Réseaux de collègues. Les femmes chefs d'entreprise qui ont réussi à pénétrer des secteurs dominés par les hommes sont plus susceptibles de disposer de réseaux professionnels solides et de bénéficier du soutien des membres de leur famille (Revenga and Dooley, 2020). Toutefois, en moyenne, les réseaux de collègues des femmes chefs d'entreprise sont plus restreints que ceux de leurs homologues masculins. Les normes usuelles concernant la mobilité des femmes peuvent directement limiter l'ampleur et la composition de leurs réseaux de collègues, restreignant leurs relations à un périmètre géographique restreint.

Services à la personne non rémunérés. Les femmes sont plus susceptibles de signaler qu'elles ont opté pour le travail indépendant afin de préserver une certaine flexibilité leur permettant de s'occuper de leurs enfants ou de leurs parents âgés. L'absence de distinction des activités relevant du travail rémunéré et du travail non rémunéré est également courante. Il n'est pas rare de voir des femmes chefs d'entreprise s'occupant simultanément de leurs enfants tout en vendant leurs produits.

Les approches qui aident à faire évoluer les normes limitant les femmes chefs d'entreprise

Approche directe : remettre en question les normes discriminatoires par le biais de campagnes sur les réseaux sociaux

Les campagnes sur les médias, notamment via les réseaux sociaux, peuvent aider à faire évoluer les normes et les stéréotypes liés à l'entrepreneuriat ainsi qu'aux droits et à l'émancipation économiques des femmes. Une analyse menée auprès de 6 000 personnes de la génération Y en Indonésie, aux Philippines et au Viêtnam a montré que l'exposition à des médias progressistes en ligne en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes correspondait à un comportement plus équitable dans un ensemble de normes liées aux droits et à l'émancipation économiques des femmes. En particulier, les audiences trouvaient l'exposition aux femmes chefs d'entreprise source d'inspiration et des démonstrations vivantes que les femmes peuvent en effet innover, diriger des entreprises et surmonter des obstacles pour y parvenir (IW, 2020 ; Marcus, 2023).

Approche directe : mobiliser des partenaires masculins de femmes chefs d'entreprise

Cette approche cherche à directement aborder la question des normes liées au genre relative à l'entrepreneuriat, notamment en ce qui concerne les soins. Par exemple, des initiatives au Rwanda et en Tanzanie proposaient aux partenaires et aux maris des femmes chefs d'entreprise une formation tenant compte des spécificités des femmes et des hommes. Elles proposaient également une formation sur les compétences commerciales, l'encadrement et l'accès au crédit aux femmes chefs d'entreprise. Ces hommes recevaient un encadrement personnalisé visant à faire évoluer leur notion des rôles spécifiques aux hommes et aux femmes, associé à des séances pour les couples où maris et femmes exploraient ces questions ensemble.



Les hommes qui ont participé aux séances indiquaient avoir passé en moyenne deux heures de plus par jour à effectuer du travail non rémunéré par rapport à ceux qui n'avaient pas participé. Les premiers étaient par ailleurs plus susceptibles d'adopter des attitudes équitables face à leur femme. Les femmes dont les partenaires avaient pris part à la formation tenant compte des spécificités des femmes et des hommes ont augmenté leur épargne de 49 % et ont également constaté une amélioration de leur pouvoir de décision au domicile (Schaub and Roth, 2023).

Pour d'autres exemples, consultez la section 7.3 du rapport principal.

Conclusion

Malgré quelques progrès, les inégalités économiques entre les femmes et les hommes persistent. Généralement, les femmes ont moins de contrôle sur les ressources financières, les terres, le logement et d'autres biens que les hommes, et il est plus probable qu'elles n'exercent pas de travail rémunéré. En outre, elles sont plus susceptibles de travailler à mi-temps et de mêler travail rémunéré et une part importante de travail non rémunéré. Les inégalités entre les femmes et les hommes sont intersectionnelles. Les femmes marginalisées rencontrent souvent des difficultés complexes et spécifiques. Si les normes liées au genre non équitables ne sont jamais la seule et unique raison des inégalités économiques entre les femmes et les hommes, elles jouent un rôle important sur les conséquences économiques à tous les niveaux de la société.

L'évolution des normes liées au genre est souvent perçue comme « impondérable », difficile à mesurer, et très long à atteindre. Toutefois, on constate que les normes peuvent également évoluer rapidement, surtout si des motivations économiques encouragent cette évolution.

Le rapport intégral résume des éléments de preuve existants quant à ce qui fonctionne ou ce qui paraît prometteur pour amorcer une évolution des normes liées au genre. Il présente un large éventail d'exemples de bonnes pratiques. Plus particulièrement, il identifie les manières directes et indirectes de catalyser les évolutions des normes liées au genre qui sous-tendent les inégalités économiques entre les femmes et les hommes. Nous encourageons les concepteurs de programmes et les décideurs politiques à envisager ces approches lorsqu'ils cherchent à participer à des activités liées aux évolutions des normes pour contribuer au renforcement des droits et du pouvoir économique des femmes.

Références

Pour consulter l'intégralité des références, consultez le rapport principal.





À propos d'Align

ALIGN est une plateforme numérique et un programme de travail qui s'attache à créer une communauté internationale de chercheurs et de dirigeants éclairés, tous engagés en faveur du traitement équitable et de l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle propose de nouvelles études, des éclairages tirés de la pratique ainsi que des bourses en faveur d'initiatives qui nous permettent de mieux comprendre les normes discriminatoires liées au genre, et d'agir pour les changer. ALIGN s'attache à promouvoir l'égalité de traitement des hommes et des femmes dans toute son action.

Clause de responsabilité

Le présent document est produit par Advancing Learning and Innovation on Gender Norms (ALIGN). Les opinions exprimées et les informations qu'il contient ne reflètent pas et ne sont pas nécessairement celles d'ODI et de ses partenaires ou donateurs et donatrices. Ces derniers déclinent toute responsabilité quant à ces opinions ou informations, ou toute fiabilité qui pourrait leur être attribuée.

ALIGN Programme

203 Blackfriars Road

London SE18NJ

United Kingdom

Email: align@odi.org.uk

Web: www.alignplatform.org

Droits d'auteur

© ALIGN 2024. La présente œuvre est protégée par la licence Attribution - Pas d'utilisation commerciale -Partage dans les mêmes conditions 4.0 International de Creative Commons (CC BY-NC-SA 4.0).

alignplatform.org

